

Réunion du Comité Syndical du 20 septembre 2023

Effectif légal du conseil syndical : 64
Nombre de conseillers en exercice : 64
Nombre de conseillers présents : 40
Nombre de votants : 40

Convoqué le 5 septembre 2023, le conseil syndical s'est réuni le 20 septembre 2023 à 18h00, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

114^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT	Madame Christine LECHEVALLIER
Monsieur Marcel ALEDO	Monsieur André MAGNOUX
Monsieur José BELDA	Madame Christine MANDON
Monsieur Nicolas BONNET	Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Frédéric BONNICHON	Madame Christine PACAUD
Monsieur Charles BRAULT	Madame Mina PERRIN
Monsieur Pascal BRUHAT	Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Éric BRUN	Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Gérard CHANSARD	Monsieur Stéphane PONCE
Monsieur Jean-Michel CHARLAT	Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Alain DEAT	Monsieur François REPOLT
Madame Nathalie DOS SANTOS	Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Madame Catherine FROMAGE	Madame Sandrine ROUSSEL
Madame Blandine GALLIOT	Madame Valérie ROUX
Monsieur Dominique GUÉLON	Monsieur Laurent THEVENOT
Monsieur Gérard GUILLAUME	Monsieur Bruno VALLADIER
Monsieur Jean-Pierre HEBRARD	Madame Nadine VALLESPI
Monsieur Sylvérin KEMMOE	Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Jacques LARDANS	Monsieur Gilles VESCOVI
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE	Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUEPARSES
Monsieur Claude AUBERT
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Dominique BANNIER
Monsieur Nicolas BEAURE
Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Monsieur Philippe CARTAILLER
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES
Monsieur Alain CHARLAT
Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Gérard DUBOIS
Monsieur Éric GRENET
Monsieur Yann GUILLEVIC

Monsieur Michel LACROIX
Madame Nathalie MARIN
Madame Dominique MARQUIE
Monsieur Christian MELIS
Monsieur Cédric MEYNIER
Madame Danielle MISIC
Monsieur Sébastien MORIN
Monsieur Jean-Michel ONDET
Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Gilles PÉTEL
Madame Anne-Marie PICARD
Monsieur Denis ROUGEYRON

Animation Gestion LEADER 2023-2024

Par délibération n°404 du 15 janvier 2015, le PETR du Grand Clermont a présenté une candidature Leader pour la période 2015-2020, auprès du Conseil régional, autour de la réappropriation du Val d'Allier et de son patrimoine.

Pour mémoire, le Grand Clermont ambitionne la réappropriation de la rivière, en conciliant sa sensibilité écologique avec ses différents usages (protection de la faune et de la flore, divagation de la rivière en cas de crue, captage d'eau potable, randonnées pédestres et nautiques, baignade, pêche, autres activités récréatives, activités économiques et touristiques, agriculture, ...). De cette réappropriation dépendra la diffusion d'un développement sur l'ensemble du territoire, à partir de la valorisation des ressources liées à la rivière, du patrimoine bâti, historique, archéologique et paysager mais aussi des richesses naturelles telles que les coteaux, les puys ou la forêt de la Comté.

Le long de la rivière Allier, la voie verte constitue un axe structurant, et les « portes d'entrée » du territoire représentées par des sites et/ou projets tels que, par exemple, l'Écopôle et le site de Chadieu forment des pôles à partir desquels organiser le développement du Val d'Allier. Ces portes d'entrée, éléments phares et moteurs du programme, permettront de donner une grande visibilité à la rivière et, à partir d'elle, à l'ensemble du Val d'Allier.

Le Grand Clermont a été sélectionné comme territoire Leader et s'est vu attribuer une enveloppe de 4 707 568,00 € pour la période 2015-2022.

Conformément à la délibération n°439 du 12 Novembre 2015, le Grand Clermont a pris l'engagement d'assurer l'animation du programme Leader, en se dotant des moyens nécessaires pour atteindre les objectifs attendus par l'autorité de gestion.

Dans le cadre du dépôt d'une demande de subvention pour le financement des frais de fonctionnement du GAL pour l'année 2023-2024, il appartient à notre Assemblée d'approuver le plan de financement suivant :

Type de dépenses	Montant prévisionnel HT	Financier	Montant prévisionnel
Dépenses sur devis (organisation des comités de programmation, adhésion aux réseaux professionnels, frais de formation, matériels liés à l'opération)	39 229,88 €	FEADER	112 000,00 €
Dépenses de rémunération	83 975,10 €	Autofinancement	28 000,00 €
Frais de structure	16 795,02 €		
Total dépenses prévisionnelles HT	140 000,00 €	Total ressources prévisionnelles	140 000,00 €

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'opération ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention ;
- d'autoriser la prise en charge par l'autofinancement du solde des dépenses du projet en cas de financement LEADER inférieur au plan de financement prévisionnel.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

À Clermont-Ferrand, le 21 septembre 2023

Dominique ADENOT,
Président.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20230920-787-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2023

